

Cette plaquette présente un suivi mensuel de l'évolution des accidents routiers mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine
Avertissement : les résultats présentés reposent sur un système de collecte rapide, indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) ; ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.
Sources : Préfecture d'Ille-et-Vilaine - Gendarmerie nationale - Police nationale.

Les chiffres du mois

	Avril 2020	Avril 2019	Ecart	Évolution 2019 / 2020 (%)
--	------------	------------	-------	---------------------------

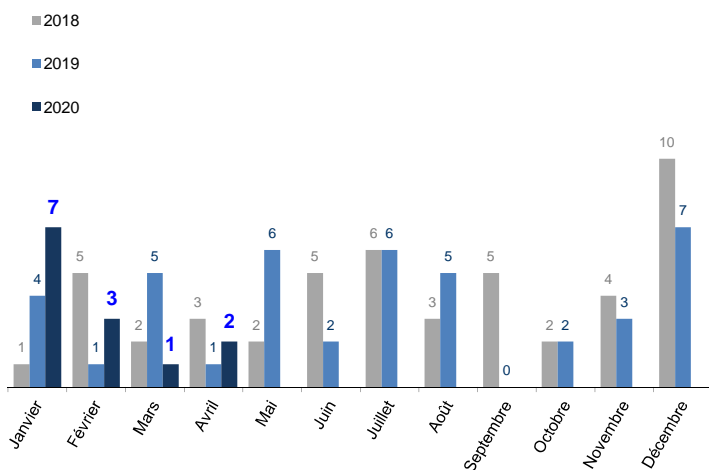
accidents corporels	22	59	-37	-62.7
tués	2	1	1	100.0
blessés	23	75	-52	-69.3

Cumul de l'année

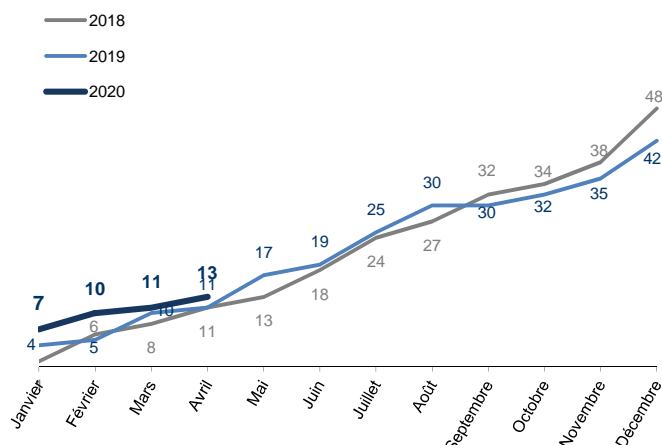
	Cumul Avril 2020	Cumul Avril 2019	Évolution 2019 / 2020 (%)
--	------------------	------------------	---------------------------

accidents corporels	176	249	-29.3
tués	13	11	18.2
blessés	203	314	-35.4

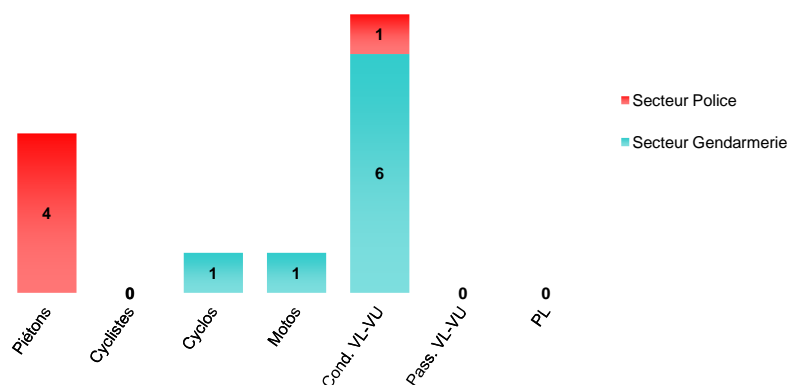
Répartition mensuelle des tués



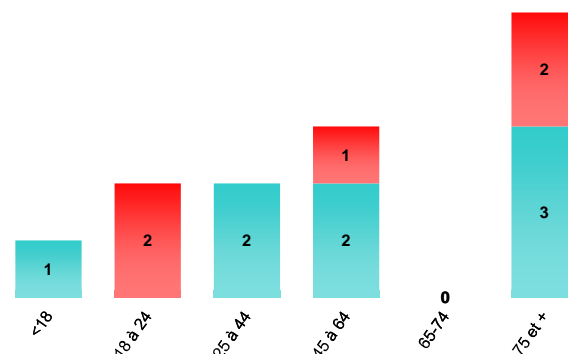
Cumul des tués par mois et par année



Tués selon le mode de déplacement

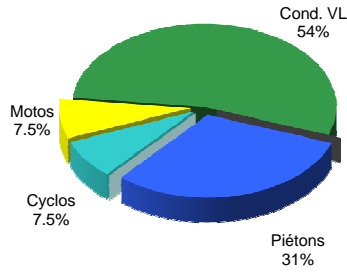


Tués selon l'âge

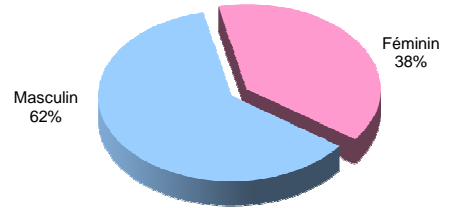


Répartition des tués

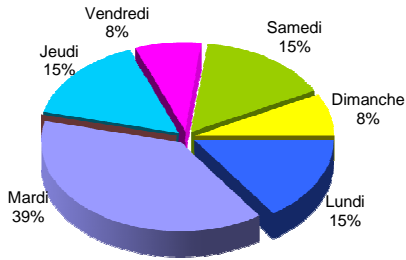
Par catégorie d'usagers



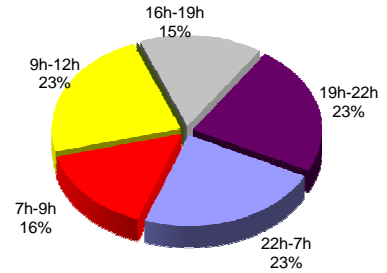
Par sexe



Par jour de la semaine



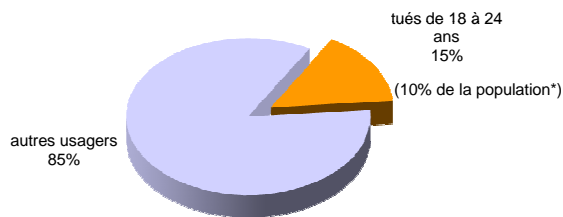
Par tranche horaire



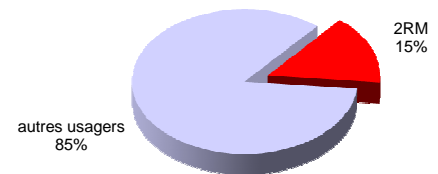
Répartition des tués - usagers vulnérables

* Source INSEE population bretonne au 1er janvier 2016

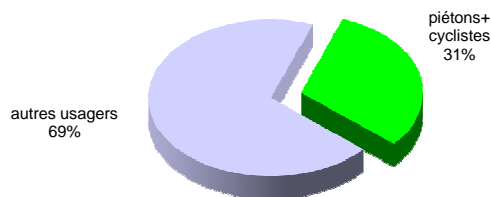
Part des 18-24 ans tués



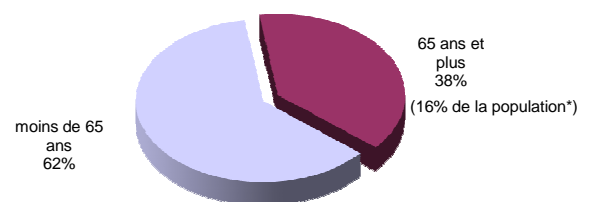
Part des deux roues motorisés tués



Part des piétons et cyclistes tués



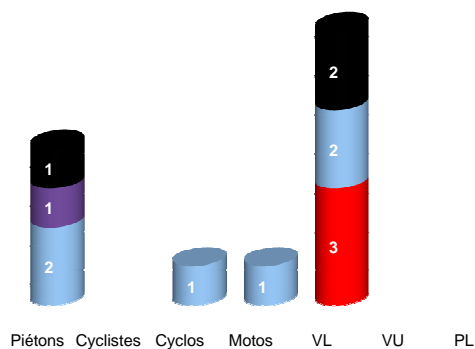
Part des seniors tués



Tués contre - conflits (dans les accidents)

■ Non identifié, autre

■ PL
■ VU
■ VL
■ Motos
■ Cyclos
■ Cyclistes
■ Piétons
■ Seul



Usager(s) décédé(s) dans l'accident

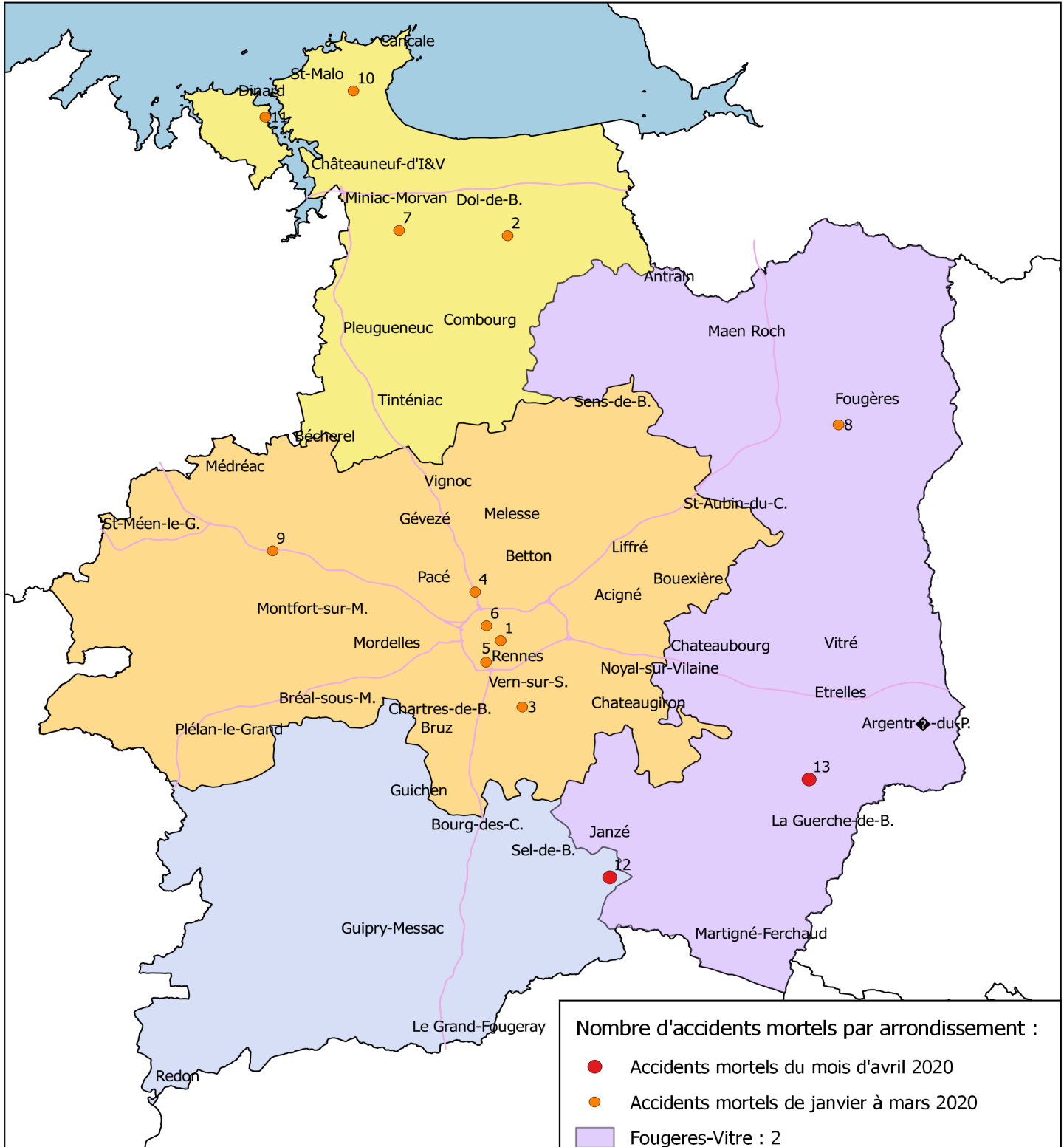
Piétons	Cyclistes	Cyclos	Motos	VL	VU	PL	Contre
				3			Seul
							Piétons
							Cyclistes
							Cyclos
							Motos
2		1	1	2			VL
1							VU
1				2			PL, TC
							Non identifié, autre
4		1	1	7			13

Département d'Ille-et-Vilaine

Localisation des accidents routiers mortels et nombre de tués

Nombre de tués au 30 avril 2020 : 13

Cette plaquette présente le cumul des accidents routiers mortels (tués à 30 jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.



Nombre d'accidents mortels par arrondissement :

- Accidents mortels du mois d'avril 2020
- Accidents mortels de janvier à mars 2020
- Fougères-Vitré : 2
- Rennes : 6
- Saint-Malo : 4
- Redon : 1

Thème : Transport - Accidentologie
Réalisé par : DDTM35 / SECTAM / ODSR
Date de réalisation : 4 mai 2020
© DDTM d'Ille-et-Vilaine - reproduction interdite

Cette plaquette présente le cumul des accidents mortels routiers (tués à trente jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine
 Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.
 Sources : Préfecture d'Ille-et-Vilaine - Gendarmerie nationale - Police nationale.

Données concernant les accidents mortels du 1^{er} janvier au 30 avril 2020 localisés sur la carte

n° de l'accident	date	heure	commune	catégorie des tués	âge(s)	sexe(s)	nbre cumulé des tués
1	09/01/2020	00h35	Rennes	1 piéton	21	F	1
2	12/01/2020	21h00	Epiniac	1 conducteur VL	52	F	2
3	14/01/2020	11h15	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	1 conducteur VL	91	M	3
4	18/01/2020	05h45	Saint-Grégoire	1 passager cyclo	17	M	4
5	21/01/2020	08h20	Rennes	1 piéton	81	F	5
6	28/01/2020	11h50	Rennes	1 piéton	85	M	6
7	28/01/2020	19h00	Plerguer	1 conducteur VL	81	F	7
8	11/02/2020	06h20	Lécousse	1 conducteur VL	22	M	8
9	17/02/2020	16h10	Bédée	1 conducteur VL	50	M	9
10	28/02/2020	08h50	Saint-Méloir-des-Ondes	1 conducteur VL	39	F	10
11	30/03/2020	21h10	La Richardais	1 piéton	64	M	11
12	09/04/2020	21h40	La Couyère	1 conducteur moto	25	M	12
13	11/04/2020	10h10	Domalain	1 conducteur VL	97	M	13

La sécurité routière à la une

Baisse de la mortalité routière dans un contexte de forte diminution des déplacements



En mars 2020 en France métropolitaine, selon les estimations de l'Observatoire national interministériel à la sécurité routière (ONISR), 154 personnes sont décédées sur les routes, contre 255 en mars 2019, soit 101 personnes tuées en moins (- 39,6%).

Les autres indicateurs sont à la baisse :

Le nombre d'accidents corporels s'établit à 2 443 contre 4 298 en mars 2019, soit 1 855 accidents corporels de moins (- 43,2%).

2 965 personnes ont été blessées contre 5 326 en mars 2019, soit 2 361 personnes de moins (- 44,3%).

La baisse de la mortalité routière enregistrée en mars 2020 s'inscrit dans le contexte de la mise en place du confinement à partir du 17 mars 2020 qui a bien évidemment fortement réduit l'ensemble des déplacements. Cette baisse concerne la plupart des usagers, notamment vulnérables. En revanche, le nombre de morts dans la catégorie des conducteurs professionnels de véhicules utilitaires ou poids lourd ne baisse pas.

La mortalité routière du premier trimestre de l'année 2020 est par conséquent elle aussi à relativiser au regard du contexte de confinement et de gestion de crise liée au Covid-19. Ainsi, selon les estimations provisoires de l'ONISR, 636 personnes seraient décédées en 2020 contre 746 en 2019, une baisse de - 15% soit 110 personnes tuées en moins, et 80 personnes de moins par rapport à la moyenne sur 5 ans (2013-2017). Les automobilistes, les piétons et les cyclistes principalement bénéficient de cette baisse notable.

Cependant, si les déplacements routiers ont considérablement diminué, les forces de l'ordre et les radars constatent **un nombre inquiétant de grands excès de vitesse**. Ainsi, à titre d'exemple, les grands excès de vitesse, supérieurs à 50 km/h au-delà de la vitesse autorisée, enregistrés par le seul contrôle automatisé pendant la semaine du 30 mars au 5 avril ont connu une augmentation de 12 % par rapport à la dernière semaine avant le confinement (9 au 15 mars). Les comportements irresponsables sur les routes sont aussi dangereux dans cette période qu'en temps normal. Ils sont susceptibles d'accroître le nombre de blessés conduits dans les services d'urgence hospitaliers dans le contexte d'une extrême mobilisation des personnels de santé pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire actuelle.

La Délégation à la Sécurité routière rappelle que les forces de l'ordre mobilisées dans le cadre du respect des mesures de confinement ont également pour mission de sanctionner les infractions routières. Elle appelle les usagers de la route, autorisés à circuler dans le cadre défini par le Gouvernement, à faire preuve d'un grand esprit de responsabilité, tant dans le respect des obligations sanitaires que dans la nécessaire prudence sur nos routes.